



## Étudiant étranger en résidence universitaire

Par **alberto2**, le **04/08/2010** à **22:46**

Bonjour, je suis étudiant syrien en 2<sup>ème</sup> année d'études doctorales en France , et il me reste encore 2 ans je habite à la résidence universitaire d'Antony, et comme chaque année on pose une demande de réadmission au logement étudiant pour l'année à venir, cette année mon dossier de réadmission a été destiné au CROUS de Paris au lieu de CROUS de Versailles (car on fait la demande sur internet, et puisque j'ai changé l'université le dossier s'adresse automatiquement au CROUS auquel l'université appartient) en conséquence mon dossier a été rejeté par le CROUS de Paris car mon logement actuel est au CROUS de Versailles, après avoir corrigé le dossier de réadmission avec l'aide de la dame qui est chargée des affaires des étudiants étrangers ici le dossier est à nouveau rejeté par le CROUS de Versailles sous prétexte qu'il est hors de délai des demandes, et dans ce cas je vais me retrouver dans la rue pour une erreur dont je connais pas le responsable. afin que je puisse poursuivre mes 2 ans d'études qu'il me reste en France pourriez-vous m'aider dans ce cas? merci

Par **jipopo**, le **07/08/2010** à **18:04**

il faut faire un recours gracieux au crous de Versailles! si vous êtes toujours étudiant en idr vous n'avez pas redoublé votre année en 2009/2010 vous y êtes logé depuis moins de 4 ans vous payez votre loyer avant le 10 de chaque mois vous n'avez pas de problèmes de discipline, dégradations ou plaintes des voisins Normalement vous remplissez les conditions pour garder votre chambre. faites un premier recours gracieux si négatif vous pouvez faire un contentieux au tribunal administratif de Versailles.